



2
Jours

La gestion des sites et des sols pollués

dans ENVIRONNEMENT - GESTION DES DECHETS / Réf : ENV-DECH-02

Objectifs de la formation

- Définir la réglementation
- Identifier les outils de gestion
- Examiner la démarche de gestion

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Définir la réglementation

- Définitions de base
- Responsabilités civiles et pénales
- Réglementation ADR
- Règle à la revente
- Cadre juridique à fermeture et remise en état
- Nomenclature des déchets
- ICPE, LRE
- Infractions et sanctions
- Les recours possibles

Jour 1 - Matin

2. Reconnaître un site pollué

- Inventaires BASIAS, BASOL
- Classements
- Les différents polluants

3. Établir la gestion des sites



- Les acteurs de la gestion
- Évaluation des risques, populations, faune et flore, milieux naturels
- Les outils de diagnostic
- Interprétation de l'État des Milieux (IEM)
- Plan de gestion
- Choisir une technique de dépollution

Jour 2 - Matin

4. Établir la remise en état d'un site pollué

- Budget
- Principe de pollueur -payeur
- Aides financières
- Rôle des collectivités locales

Jour 2 - Après-midi

5. Gérer la revente d'un site pollué

- Audit
- Informer l'acheteur
- Différentes cessions
- Rédaction de l'acte

6. Identifier les outils de gestion

- Les modèles de fonctionnement
- Les enjeux
- Les diagnostics obligatoires
- Les risques sanitaires

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation



Public cible

Toute personne en charge de la gestion des sols pollués, consultant en charge de l'Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS)

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'autopositionnement, partages d'expériences interactifs entre stagiaires
- Supports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation privilégiera l'aspect formatif et les interactions participant/formateur. Elle pourra éventuellement prendre l'aspect d'un QCM.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

